

10 Port-Gentil

Commerce/Après la livraison de la rue au marché Sibi Les commerçantes se frottent les mains

Christelle NTSAME
Port-Gentil/Gabon

Près de trois semaines après l'ouverture officielle de la voie conduisant à cet espace commercial, les vendeuses installées y voient, à nouveau, leurs chiffres d'affaires augmenter.

"C'EST fini le calvaire, et vive la clientèle!", se réjouissait, le week-end écoulé, Arlette Mabicka, une commerçante du marché Sibi. Selon elle, depuis que le maire Gabriel Tchango a livré – il y a près de trois semaines – la voie conduisant à leur marché, les clients affluent de nouveau vers les lieux. Du coup, leurs activités commerciales connaissent une véritable embellie. Comme au temps où la voie qui y mène était accessible en toutes saisons.

"Les marchandises pouvaient faire une semaine, voire plus, avant d'être écoulées à cause de l'état déplorable de la route. Le marché était presque inaccessible. Certaines denrées, comme la banane plantain ou douce, la tomate, etc. pourrissaient dans nos dépôts, faute de clients. Conséquence, au lieu de réaliser des bénéfices, on enregistrait plutôt des pertes énormes. Mais, aujourd'hui, c'est un lointain souvenir. Le tronçon qui faisait défaut ayant été réhabilité.



Elisabeth remercie les autorités pour la construction du tronçon menant à leur marché.

Notre espace commercial est redevenu fréquentable. Chacune de nous a des clients et nous n'avons plus trop de difficultés à nous acquitter des différentes taxes journalières et à subvenir aux petits besoins de nos familles respectives, malgré la crise", a indiqué notre interlocutrice.

En clair, peu à peu, les femmes du marché Sibi voient leur chiffre d'affaires prospérer... du jour au lendemain. Mais, comme le dit un adage, "plus on m'en donne, plus j'en demande", les commerçantes du marché Sibi souhaiteraient, pour leur sécurité, que des dos-d'âne soient érigés sur la chaussée. "Nous ne sommes pas en sécurité depuis la réfection de cette route. Comme



La vie a repris au marché Sibi.



En attendant l'occupation des installations du nouveau marché Sibi, les commerçantes exercent dehors et redoutent les pluies qui approchent.

la voie est bien dégagée, les automobilistes y roulent à vive allure", a confié une autre commerçante, Élisabeth. C'est donc à l'unanimité qu'elles exhortent l'édile de leur commune, Gabriel Tchango, à prendre cette problématique à bras-le-corps. Toutefois, elles tiennent à le remercier pour les efforts déployés quant à l'aménagement de ladite voie.

Mais leur souhait – le plus ardent – est d'occuper, dans les brefs délais, notamment avant le retour de la saison des pluies qui pointent à l'horizon, les installations du nouveau marché. Afin, estiment-elles, d'être véritablement à l'abri des intempéries.

Bâtiments abandonnés dans la ville De véritables niches à bandits

FAE
Port-Gentil/Gabon

Dans la cité pétrolière, nombreux sont visibles, ces bâtiments abandonnés et qui tombent en ruine. Les Portgentillais les considèrent comme des lieux de retranchement des voyous. D'où l'invite faite aux autorités municipales à faire...quelque chose.

IL n'est un secret pour personne à Port-Gentil : nombreux sont les édifices (publics ou privés) qui sont à l'abandon et tombent en ruine. Pour les Portgentillais qui en parlent, ils ne trouveraient rien à redire, argue-t-on, si la présence – significative et envahissante à bien des endroits de la ville de ces bâtiments abandonnés – ne constituait pas un "danger" pour les riverains.

Lesquels soutiennent, à raison certainement, que ces édifices abandonnés sont devenus (au pire des cas) de vrais repaires à brigands et autres toxicomanes. Au mieux...des abris pour des

ébats amoureux temporaires.

Mais dans tous les cas, pense-t-on, c'est aux autorités municipales de Port-Gentil qu'il revient d'user de leur pouvoir pour essayer, autant que faire se peut, d'apporter des solutions idoines à cet état de fait. Pour cela, l'édile Gabriel Tchango et son équipe n'auraient qu'à s'appuyer sur l'article 44 de la loi organique n°1/2014 de la mairie – concoctée sur la base de la loi 15/96 relative à la décentralisation



Ce type de bâtiment abandonné participe à l'enlaidissement de la ville de Port-Gentil.



Les bâtiments en ruine ou abandonnés sont visibles un peu partout à Port-Gentil.



Ici, ce qui reste de la demeure du célèbre avocat, Me Vannoni.

– qui stipule, en son alinéa 13, que "les présidents des Conseils locaux sont chargés de (...) veiller à la sûreté et la commodité des passages dans les rues, les quais, les débarcadères, les places ou voies publiques. Notamment par le nettoyage, l'éclairage, l'enlèvement des objets encombrants, la démolition ou la réparation des édifices menaçant en ruine. Et l'interdiction d'exposer aux fenêtres et autres parties des édifices des objets susceptibles de porter atteinte aux passants ou de causer des

exhalaisons nuisibles".

À la lecture de ce qui précède, c'est donc à l'Hôtel de ville – avec l'ensemble de ses composantes d'arrondissements – qu'il revient de contraindre les propriétaires des édifices présentant un "état de dangerosité", de procéder à leur réfection ou à leur démolition. Si tant est que l'embellissement de la cité est à ce prix. De même que l'abri de toute peur des riverains lorsqu'ils sont de passage la nuit devant ces édifices abandonnés.